



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION

Article 1 – Description de la formation

La formation qui entre dans la catégorie des actions de sport (code 411) prévue par l'ART. L920 – 13 du code du travail a pour objectif la préparation à l'examen probatoire du diplôme d'aspirant guide de haute montagne. Le programme de formation figure dans la fiche technique.

Article 2 – Prix – Paiement du prix

2.1. Prix

Le prix de la formation est indiqué dans la fiche technique. Y est expressément indiqué les services et prestations inclus et exclus du prix.

2.2. Paiement du prix

Un acompte de 30% du prix total est versé lors de l'achat. Le solde est à régler avant le début de la formation.

Toute somme due est payable par virement bancaire, carte de crédit bancaire (sauf American Express), en espèces (dans la limite de 1000€ par formation), par chèque (uniquement émis par une banque française).

Toute somme non réglée à son échéance, malgré mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 5 jours ouvrés donnera lieu, de plein droit, à compter du lendemain de la date d'échéance et sur le montant toutes taxes comprises, à l'application de pénalités égales au taux d'intérêt légal majoré de trois (3) points, sans préjudice du remboursement des frais de recouvrement réellement engagés par la Société et de tous autres droits et recours dont dispose la Société.

ARTICLE 3 – Annulation

3.1. Annulation par la Société

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, sera notifiée par la Société au Client par courriel. En cas d'annulation de la formation par la Société :

- fondée sur l'insuffisance du nombre de participants, ce nombre étant indiqué sur la fiche technique la Société remboursera l'intégralité des sommes versées par le Client. Il est précisé dans ce cas que l'annulation ne pourra intervenir dans les 15 jours précédant le début de la formation.

- fondée sur tout autre motif, la société remboursera le Client en proportion du temps de formation non effectué.

3.3. Annulation par le Client

Toute demande d'annulation sera faite par le Client par courriel en s'assurant de la bonne réception de celui-ci. Les frais de dossier dont le montant est fixé à 5% du prix de la formation plafonné à deux cents (200) euros ne sont jamais remboursables.



En cas d'annulation, les sommes suivantes sont conservées :

- plus de 30 jours avant le début de la formation : 5% du prix de la formation plafonné à deux cents (200) euros ;
- entre 30 et 21 jours avant le début de la formation : 25% du prix de la formation ;
- entre 20 et 8 jours avant le début de la formation : 50% du prix de la formation ;
- dans les 7 jours avant le début de la formation : 100% du prix de la formation.

En cas d'interruption volontaire du Séjour à l'initiative du Client, celui-ci ne bénéficiera d'aucun remboursement ni indemnité.

Article 4 – Réclamation - Médiation

4.1. Réclamation

Toute réclamation, pour inexécution ou mauvaise exécution de la formation, peut être portée par le Client à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la Société. La Société fera ses meilleurs efforts pour apporter une réponse au Client dans un délai de trois (3) semaines à compter de la réception de la lettre susvisée.

4.2. Médiation

A défaut d'accord entre la Société et le Client, ce dernier pourra recourir à une procédure de médiation conventionnelle en soumettant le différend qui l'oppose à la Société au médiateur suivant : MTV, la Médiation Tourisme et Voyage depuis le site internet mtv.travel.